

Les archives de l'évêché de Québec, à l'époque du siège de cette ville, 1759

Pardevant les notaires royaux en la ville et gouvernement de Québec y résidant soussigné est comparu MMr Joseph François Perrault, prêtre chanoine de l'église cathédrale, vicaire général du diocèse de Québec, lequel auroit déclaré aux dits notaires qu'aux approches du siège de Québec, vers le quinze may mil sept cent cinquante neuf, les archives et effets de l'Évêché auroient été envoyés en différens endroits à Montréal, aux Trois Rivières, par feu Seigneur de Pootbrillant, lors Esveque de Québec, que les dits archives et effets n'auraient pas encore esté trouvés, rassemblés et rapportés, ce quy le mettroit hors d'état de représenter à l'enregistrement pour le temps prescrit les titres et soumission de les représenter toutes fois et quand il dé le delay suffisant sous la déclaration qu'il fait des dits titres et sumission de la représenter toutes fois et quand il les aura trouvés et de satisfaire à toutes obligations de quoy il auroit requis acte à luy accordé, fait et passé à Québec. Étude de Lemaitre Lamorille un des dits notaires soussignés, l'an mil sept cent soixante cinq, le vingt décembre avant midy et a signé

PERRAULT CHne Vgl.

Louet

LEMAITRE LAMORILLE

20 xbre 1765.

L'original de cet acte se trouve aux Archives Judiciaires de Québec.

J. B. C.